



Procès verbal du Conseil Municipal
~ Saint Laurent Sur Oust ~
Mardi 26 mars 2024- Heure 19h00
Convocation du 12 mars 2024
Salle du conseil

Absents : - M. GUILLEMOT Thomas
- MME BRULE Corinne
-M LE GOFF Tony

Présents : -M MICHEL Rémi
- M. BERTHET Michel
- MME PERRET Morgane
- M. DANY Stéphane
- MME ASFEZ Peggy
- M. DESFONTAINE Gilles

Début du Conseil Municipal 19h00

• **Vote des taux fonciers 2024**

Monsieur le Maire propose au conseil, comme chaque année de décider si la commune augmente les taux fonciers pour cette année. Les élus soulignent le fait qu'ils n'ont pas augmenté depuis quelques années. Monsieur le maire soumet au conseil une simulation d'augmentation de 02% afin de ne pas impacter de manière conséquente les foyers. Le conseil approuve monsieur le maire quant à l'augmentation de 02% pour l'année 2024.

• **Proposition de remplacement du CNAS par Plurélya**

M. le Maire informe le conseil qu'un représentant de Plurélya, Gestionnaire historique de l'action sociale des personnels territoriaux depuis 1966 est venu présenter à la commune la possibilité d'offrir, comme le veut la loi, une action sociale à ses agents, autre que le CNAS auquel adhère actuellement la mairie. Il explique que pour environ les mêmes tarifs, Plurélya offre un panel de prestations plus larges aux agents. Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à Plurélya et ainsi, à son terme, ne pas renouveler le contrat avec le CNAS.

• **Devis étagères pour la médiathèque**

M. le Maire explique au conseil que la médiathèque manque de place pour pouvoir ranger les nouveaux livres et qu'il a été demandé un devis pour l'achat de nouvelles étagères. Il présente ledit devis d'un montant de 1503,14 euros. Le conseil décide d'approuver le devis.

• Réattribution des commissions de MME GUYOT, ancienne conseillère

M. le Maire explique au conseil que suite à la démission de MME Guyot, il est nécessaire de redistribuer ses commissions. Après en avoir discuté les élus se sont mis d'accord pour une redistribution qui se fait ainsi :

Social et sport	Centre de secours	Emploi, Insertion, Social
Stéphane DANY Corinne BRULE	Rémi MICHEL Corinne BRULE	Morgane PERRET Michel BERTHET

• Nouveau plan de financement travaux église.

Monsieur le maire informe le conseil que suite à un changement dans les travaux de l'église, le Maire informe le conseil de la nécessité de voter à nouveau les tarifs pour les travaux de l'église. Il présente au conseil le nouveau plan de financement qui se présente ainsi :

Honoraires et frais divers	- Maîtrise d'œuvre (10%)	16 950,00
Total Honoraires et Frais divers		16 950,00
Travaux	- Réfection enduit extérieur - Réfection partielle enduit intérieur - Réparation et nettoyage de la toiture - Mise en place de gouttières zinc - Interventions sur menuiseries bois - Réparation voûte nef/chœur/transept - Réfection plafond local technique - Peinture sur charpente et menuiseries extérieures bois - Remplacement des systèmes de chauffage. - Remplacement des systèmes d'éclairage - Mise en place d'une ventilation dans les sanitaires - Provision pour reprises structurelles - Provision pour éventuelle reprise de l'alimentation électrique et remplacement du tableau électrique	25.000,00 5.000,00 8.500,00 27.000,00 4.000,00 22.500,00 2.700,00 6.500,00 31 000,00 16.200,00 1 100,00 10.000,00 10 000,00
Total Travaux		169 500,00
Marge pour travaux imprévus	03 % du coût des travaux	5 085,00
Total Dépenses HT		191 535,00
TVA 20 %		38 307,00
Total TTC		229 842,00

Après avoir consulté la nouvelle grille de tarif, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le

montant de 191 535,00 € HT concernant les travaux et les frais qui en découlent, autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ces dépenses, autorisent monsieur le maire à engager les travaux à l'église et autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce faire.

- **Subvention venue auteur école Saint Laurent sur Oust**

M. le Maire informe le conseil que Madame BOUEDO Gwénola, directrice de l'école privée de Saint Laurent sur Oust, a informé la mairie de la venue de Tristan PICHARD, auteur jeunesse dans le cadre du Festival du livre jeunesse, organisé par l'OBC. Elle spécifie que La mairie de St-Congard financera l'intervention de l'auteur pour les 2 classes de St-Congard et que comme il avait été évoqué que la prise en charge financière pouvait être de la compétence des Mairies, elle demande si la mairie serait d'accord pour financer l'intervention pour la classe de St-Laurent sur Oust en proratisant le coût entre les deux municipalités. Le coût serait de 499,57 euros pour 3 classes soit 166,52 euros pour la classe de Saint Laurent sur Oust. Le conseil décide d'approuver cette demande et demande d'inscrire cette subvention aux subventions 2024.

- **Approbation rapport de la CLECT**

M. le maire informe le conseil que 2 rapports de la CLECT sont à approuver par le conseil. Il demande à Monsieur Michel REMI, présent lors de ces réunions, d'en dire un peu plus. M. Rémi MICHEL explique que pour le moment, l'organisation au sein des sujets de ces rapports est encore trop disparate et incertains, monsieur DANY Stéphane ajoute que les comptes de gestion n'ayant pas encore été présentés, il était peu souhaitable d'approuver quoique ce soit, ce que les autres élus approuvent. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas approuver ces rapports de la CLECT du 18 septembre 2023 et du 16 octobre 2023 pour le moment

- **Décisions des zones potentielles de développement des ENR**

Monsieur le Maire explique au conseil que selon la loi APER, les communes doivent décider des zones potentielles de développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Il demande à MME CURIAL Marie, DGS de la mairie de Saint Laurent sur Oust et présente lors de la dernière réunion sur la loi APER, de prendre la parole afin d'expliquer ce qui était ressorti de la réunion. MME Curial explique au conseil qu'au vu de la taille de la commune, et s'étant faite confirmer cette possibilité lors de la réunion, le plus simple était de proposer l'ensemble de la commune pour toutes les filières d'énergies renouvelables sous réserve de la faisabilité du projet et d'accord des potentiels propriétaires des terrains qui se verrait proposer un projet d'énergie renouvelable. Les élus approuvent ce choix et décident de lancer la procédure telle qu'elle a été proposée.

Fin du conseil 21h30

Le Président de séance
Le Maire,
Michel BERTHET



Le secrétaire de séance
Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Stéphane DANY



